

LE SERVICE DE FORMALISATION, SUIVI ET ENCADREMENT DES EXPLOITATIONS

Ce service a pour missions de :

- Faire le suivi des sociétés d'exploitations des mines et carrières quant aux aspects de sécurité, d'hygiène, de santé, de la sécurité sociale et de l'environnement en collaboration avec les services techniques concernés ;
- Analyser et traiter les dossiers de demandes de renouvellement de permis d'exploitation des mines et carrières ;
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies de réhabilitation des sites ;
- Formaliser et encadrer techniquement les activités d'exploitations Minière et Carrière ;
- Lutter contre la fraude et les exploitations illégales des mines et des carrières ;
- Elaborer et soumettre à la Direction des autorisations de transport des produits carriers ;
- Suivre les activités de production, de traitement et concentration des minerais ;
- Faire le suivi des méthodes utilisées dans la production et le traitement des minerais ;
- Contrôler la mise en œuvre des méthodes de soutènement des puits lors de l'exploitation des minerais ;